

SARL A & V BAT
AU CAPITAL DE 7622 EUROS
RCS 503 856 668 DE BOBIGNY
9 ALLEE DES BOSQUETS 93190 LIVRY GARGAN

PV D AGE DU 11/01/2024

Au siège social

L'assemblée est présidée par Monsieur Tansu Tek qui constate que sont présents :
Monsieur Agbaba Boran née le 22/11/2005 à Paris 19 de nationalité française,
demeurant au 5 rue des sablons 93260 Les Lilas

Monsieur Agbaba Alain, né le 25/05/1961 à Camurdere (Turquie) de
nationalité française et résidant au 3/5 rue des sablons 93260 Les Lilas en France

Monsieur Tansu Tek né le 19/10/1981 à Istanbul (Turquie) de nationalité turque et
résidant au 80b rue Eugene Cas 93240 Stains

Monsieur Tansu Tek constate que tous les associés sont bien présents et qu'en
conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des cessions de parts

Démission du gérant

Nomination du nouveau gérant

Autorisation modification statutaire

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée
- 2 La feuille de présence

Puis il rappelle que le texte des résolutions a été remis à chaque associé.

L'assemblée des associés lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de
la convocation. La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées et
plus personne ne demandant la parole, la présidente soumet au vote de l'assemblée les
résolutions suivantes.

77

A A

BA

PREMIERE RESOLUTION

Le gérant Monsieur Tansu Tek a décidé de démissionner de son poste.

Les associés entérinent à l'unanimité cette démission.
Autorise la modification de l'article des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Monsieur Tansu Tek a décidé de céder la totalité de ses parts, soit 3811 parts numérotées 3812 à 7622

A

Monsieur Agbaba Boran née le 22/11/2005 à Paris 19 de nationalité française, demeurant au 5 rue des sablons 93260 Les Lilas

L'assemblée approuve cette cession agréée Monsieur Agbaba Boran parmi les associés AUTORISE LA MODIFICATION STATUTAIRE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend connaissance de la candidature au poste de gérant de Monsieur Agbaba Boran née le 22/11/2005 à Paris 19 de nationalité française, demeurant au 5 rue des sablons 93260 Les Lilas

L'assemblée entérine à l'unanimité cette nomination autorise la modification de l'article des statuts.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la modification des statuts pour les articles correspondant conformément aux résolutions de la présente AGE ;

L'assemblée entérine à l'unanimité cette nomination autorise la modification de l'article des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures.

TT

AA

BA

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui après lecture faite a été
signé par tous les associés.

Signatures

